

BELGIQUE

**Rafles et expulsions de
demandeurs d'asile rom
originaires de Slovaquie**

Index AI : EUR 14/02/99

Le gouvernement belge a ordonné l'arrestation de plusieurs dizaines de demandeurs d'asile rom originaires de Slovaquie et se prépare à en expulser des centaines d'autres, menant ce qui semble être une « campagne discriminatoire contre les demandeurs d'asile fondée sur leur appartenance ethnique et communautaire, au lieu d'appliquer de manière impartiale la procédure d'asile », a déclaré ce jour (mardi 5 octobre 1999) Amnesty International.

Les gouvernements belge et slovaque ont annoncé leur intention de collaborer à l'expulsion de plusieurs centaines de Rom originaires de Slovaquie vers ce pays, en commençant par un groupe de quelque 70 demandeurs d'asile détenus, pour lesquels les autorités slovaques ont spécialement envoyé un avion aujourd'hui.

Soixante et onze demandeurs d'asile rom de Slovaquie se sont présentés à un poste de police de Gand, la semaine dernière, après y avoir été officiellement invités par courrier pour compléter leurs dossiers de demande d'asile. Au lieu de quoi, 53 d'entre eux ont été appréhendés et transférés au centre de rapatriement « 127 bis » de Steenokkerzeel.

D'après les informations recueillies, hier et aujourd'hui, dans le cadre d'une nouvelle série de coups de filets méthodiquement organisés, des policiers belges se sont rendus aux domiciles de demandeurs d'asile rom originaires de Slovaquie résidant à Gand, tandis que d'autres installés à Tirlemont

auraient reçu des courriers similaires à ceux précédemment évoqués, leur demandant de se présenter à des postes de police.

Aujourd'hui, Amnesty International a reçu des informations indiquant que les demandeurs d'asile interpellés n'avaient pas tous épuisé les voies de recours offertes dans le cadre de la procédure d'asile, qu'ils n'avaient pas bénéficié des services d'interprètes parlant leur langue, et qu'ils ne comprenaient pas véritablement ce qui se passait.

« Les opérations d'expulsion planifiées conjointement par les gouvernements belge et slovaque semblent influencer et contaminer, voire supplanter, ce qui devrait être une procédure d'asile impartiale. »

Amnesty International appelle les autorités belges à garantir à tous les demandeurs d'asile une procédure équitable et impartiale en la matière et, plus particulièrement, à veiller à ce qu'aucune opération d'expulsion ne soit programmée avant que toutes les voies de recours offertes à chacun des demandeurs d'asile concernés ne soient épuisées. ?

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le service de presse d'Amnesty International, à Londres, au 44 171 413 5566, ou consulter notre site web (<http://www.amnesty.org>).

La version originale a été publiée
par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton
Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-
Uni. Seule la version anglaise fait
foi.

La version française a été traduite
et diffusée par les Éditions
Francophones d'Amnesty International